



Résumé d'entrevue : Lynne Lamarche, Agence des services frontaliers du Canada

Veuillez noter que ce résumé d'entrevue doit être lu en parallèle avec le rapport institutionnel de l'Agence des services frontaliers du Canada (**ASFC**); le résumé de témoignage du groupe de l'ASFC, qui se composait de John Ossowski (ancien président), Ted Gallivan (premier vice-président), Scott Harris (vice-président, Renseignement et exécution de la loi), et Christine Durocher (directrice générale régionale, région du Sud de l'Ontario); le résumé du témoignage de Nina Patel (directrice générale régionale, région du Pacifique); et le résumé du témoignage de Brad Wozny (directeur général régional, région des Prairies).

Lynne Lamarche a été interviewée par Shantona Chaudhury, John Mather et Alexandra Heine le 2 septembre 2022. Les questions concernant ce résumé doivent être adressées à Alexandra Heine.

Le texte entre crochets [...] présente des notes explicatives fournies par l'avocat de la Commission afin de faciliter la lecture.

Contexte

L'ASFC a la responsabilité de fournir des services frontaliers intégrés à l'appui des priorités liées à la sécurité nationale et à la sécurité publique et de faciliter la libre circulation des personnes et des marchandises aux frontières internationales. L'ASFC gère les points d'entrée (**PDE**) dans tout le pays.

Lynne Lamarche est la directrice de la Division de l'orientation opérationnelle de l'ASFC. Elle relève de Sharon Spicer, directrice générale (Dan Badour au moment des événements), qui relève de Denis Vinette, vice-président de la Direction générale des voyageurs de l'ASFC. Pendant le Convoi de la liberté (**Convoi**), MM. Vinette et Badour relevaient du premier vice-président, Ted Gallivan, et du président de l'ASFC, qui était alors John Ossowski.

Le Centre des opérations frontalières

M^{me} Lamarche gère le Centre des opérations frontalières (**COF**) de l'ASFC, qui est le centre de surveillance mondiale, 24 heures sur 24, sept jours sur sept, des événements et problèmes qui ont une incidence sur le continuum frontalier.

Le COF travaille tous les jours pour tenir ses responsables informés des opérations de l'ASFC au moyen de rapports normalisés. Par exemple, le COF fournit différents rapports de situation pour différents événements, comme les temps d'attente à la frontière à différents PDE, et procède à des mesures d'application de la loi comprenant des fouilles, des enquêtes, des saisies et des arrestations à la frontière.



Comme l'a expliqué M^{me} Lamarche, quand un problème se pose, le COF est le premier point de contact pour coordonner la réponse à une situation de crise de l'ASFC. Il assure la liaison avec tous les partenaires internes et externes afin de garantir une réponse intégrée et la continuité de l'activité à la frontière, ainsi qu'un soutien en première ligne tout au long de l'événement et dans tout le poste. En fonction de la durée et de l'ampleur de l'événement, l'ASFC peut décider de charger un groupe de travail spécial de gérer l'événement afin que le COF puisse continuer d'exécuter son mandat normal.

Les rapports de situation du COF sur les conséquences opérationnelles des manifestations contre les obligations liées à la COVID-19

M^{me} Lamarche a expliqué que pendant le Convoi, le COF a fourni des rapports dans le cadre des rapports de situation sur les conséquences opérationnelles des manifestations contre les obligations liées à la COVID-19 (**rapports de situation**).

Ces rapports de situation ont été distribués plusieurs fois par jour pendant toute la durée du Convoi. [Les rapports de situation étaient distribués à de nombreux destinataires, dont le président, le premier vice-président, les vice-présidents des différentes directions générales de l'ASFC, les directeurs généraux et les directeurs généraux régionaux.] Aucun groupe de travail n'a été mis sur pied en réponse au Convoi parce que l'événement était très fluide, qu'il changeait constamment, qu'il obligeait donc à changer rapidement de position et que l'ASFC ne savait pas combien de temps il allait durer.

M^{me} Lamarche a expliqué qu'une grande partie de l'information présentée dans les rapports de situation venait des Centres des opérations régionales (**COR**) de l'ASFC. Les COR réunissaient l'information fournie par les agents des services frontaliers (**ASF**) qui devaient remettre des rapports normalisés sur des événements notables se produisant à leur PDE.

Évaluation des menaces

Bien qu'une grande partie de l'information contenue dans les rapports de situation soit venue des COR, M^{me} Lamarche a précisé que l'information et l'évaluation des menaces qui figuraient dans la section des rapports intitulée « Renseignement et exécution de la loi »¹ provenaient de l'équipe du renseignement de l'ASFC qui fait partie de la Direction générale du renseignement et de l'exécution de la loi.

Les intervieweurs ont demandé à M^{me} Lamarche si elle savait comment l'équipe du renseignement de l'ASFC fait ses évaluations des menaces. Elle a expliqué que l'équipe

¹ Voir, p. ex., CBSA COVID-19 Mandate Protests Operational Impacts, Situational Reports, January 28 to February 14, 2022, PB.NSC.CAN.00000733, SSM.NSC.CAN.00000001 à 8 et SSM.NSC.CAN.00000012, 17, 21, 22, 23, 24, 25, 28, 32, 33, 41, 42, 45, 49, 50, 53, 68 et 329.



compte sur les renseignements venant d'organismes partenaires de l'ASFC [p. ex. la Gendarmerie royale du Canada (**GRC**)] et des renseignements venant de sources ouvertes [p. ex. les médias sociaux] pour toute information qu'elle peut réunir au sujet des PDE. M^{me} Lamarche a souligné que les évaluations de menaces de l'ASFC sont peut-être différentes de celles, par exemple, de la GRC parce que l'ASFC se concentre strictement sur les PDE, alors que l'application de la loi est plus large pour la GRC.

Les intervieweurs ont ensuite posé à M^{me} Lamarche des questions précisément sur le changement dans l'évaluation essentielle du 14 février à 16 h 00 HE, dans le rapport de situation qui, pour la première fois, déclarait : [traduction] « [i]l y a un impact opérationnel important qui peut entraîner une menace pour la sécurité économique et la prospérité du Canada. » M^{me} Lamarche ne savait pas pourquoi cette ligne avait été ajoutée et elle a déclaré qu'elle avait probablement été fournie par l'équipe du renseignement de l'ASFC et que, par conséquent, c'était à elle de répondre à cette question. Cependant, M^{me} Lamarche a fait observer que l'évaluation des risques évoluait d'heure en heure à l'époque, à mesure que le discours en ligne changeait, que les événements se multipliaient et que les médias rendaient compte des conséquences économiques et spéculaient sur la possibilité que le gouvernement invoque la *Loi sur les mesures d'urgence*.

C'est tout ce que savait M^{me} Lamarche au sujet de l'évaluation des menaces dans les rapports de situation, car le COF n'évalue pas les menaces, ne prend aucune décision à leur sujet et ne propose pas de changements à l'évaluation qu'en fait l'équipe du renseignement.

Les breffages aux réunions des sous-ministres

Les intervieweurs ont posé des questions à M^{me} Lamarche sur la participation de son équipe à la préparation des breffages présentés aux réunions des sous-ministres². [Les breffages présentés aux réunions des sous-ministres étaient des trousseaux préparés pour M. Ossowski et son collaborateur, M. Gallivan, en vue des réunions de sous-ministres qui avaient lieu pendant l'événement. Ces trousseaux contenaient notamment des points de discussion, des fiches d'information sur des questions particulières et un échantillon de rapports de situation et des cartes des PDE touchés.]

M^{me} Lamarche a confirmé que son équipe de la section du traitement douanier a préparé ces breffages, mais seulement à titre temporaire et exceptionnel. Généralement, ce genre de tâches revient à des personnes à la Direction générale de la politique stratégique (affaires parlementaires ou affaires du Cabinet) parce que des services comme le COF,

² Voir, p. ex., *Deputy Minister Meeting Briefing, February 10, 2022*, **SSM.NSC.CAN.00000316**; *Deputy Minister Meeting Briefing, February 12, 2022*, **SSM.NSC.CAN.00000318**; *Deputy Minister Meeting Briefing, February 13, 2022*, **SSM.NSC.CAN.00000321**.



qui sont des entités opérationnelles, ne possèdent pas les compétences voulues pour rédiger des documents de breffage à l'intention de sous-ministres ou du ministre et que cela n'entre pas dans leur mandat. En vertu de son mandat de soutien en première ligne, la division de M^{me} Lamarche a accepté d'aider parce que les circonstances dans lesquelles ils se trouvaient étaient exceptionnellement intenses et fluides, tout le monde était très occupé et une grande partie du contenu des breffages était tirée de l'information présentée dans les rapports de situation, que le COF préparait déjà.

Son équipe ayant participé à la préparation des breffages, les intervieweurs ont demandé à M^{me} Lamarche pourquoi la ligne [traduction] « [l]e niveau de menace général pour les PDE du Canada reste faible » dans les points de discussion du breffage du 12 février ne figurait pas dans les points de breffage du 13 février³. Elle ne savait pas et se rappelait que ce n'était pas son équipe qui avait préparé les deux breffages, mais elle a souligné que cela était conforme au discours ambiant et à l'information qui circulait au sujet de la fermeture d'usines automobiles et aux chiffres du commerce venant de Transports Canada. Elle a expliqué qu'au 10 février, son équipe avait cessé de préparer les breffages, car il avait été décidé, au cours de discussions avec le chef de cabinet de M. Ossowski, que, comme les points de discussion étaient pratiquement des copier-coller des rapports de situation et qu'ils n'apportaient pas de contenu supplémentaire, il n'était pas logique de continuer de produire des documents séparés.

Collaboration avec d'autres organismes gouvernementaux

M^{me} Lamarche a expliqué qu'elle a pris des mesures proactives la deuxième semaine du Convoi pour essayer d'organiser une réunion spéciale de directeurs entre Affaires mondiales Canada, Emploi et Développement social Canada, Transports Canada, Agriculture Canada et l'ASFC, afin d'échanger des renseignements et de coordonner les efforts pour atténuer l'impact des manifestations sur la réputation du Canada et ses relations commerciales avec les États-Unis et d'autres partenaires commerciaux.

M^{me} Lamarche a réussi à organiser trois réunions avec ses homologues dans ces ministères. Cependant, a-t-elle expliqué, étant donné le portefeuille de la sécurité publique de l'ASFC et ses compétences en la matière, l'ASFC était plus avancée dans ses connaissances et dans sa réponse aux manifestations. De plus, M^{me} Lamarche a expliqué que chaque ministère présent à ces réunions, y compris l'ASFC, était tenu par les limites à la possibilité de faire part de renseignements, ce qui, après les premiers points de communication, limitait l'utilité des réunions pour la réponse de l'AFSC.

Aucune autre réunion n'a été organisée.

³ Deputy Minister Meeting Briefing, February 12, 2022, **SSM.NSC.CAN.00000318**, p. 1.



**PUBLIC ORDER
EMERGENCY
COMMISSION**

**COMMISSION
SUR L'ÉTAT
D'URGENCE**